



Déclaration Liminaire au CSAL du 25 novembre 2025

Depuis les premières mobilisations contre la réforme des retraites, nous avons refusé de tourner la page. Cinq gouvernements sont tombés du fait de la violence de leur politique anti sociale et de leur refus d'abroger cette « contre-réforme ». Suspension, décalage, promesses de discussions, les manœuvres sont grossières... nous n'en resterons pas là !

Fidèle au mandat donné par les salarié·es, la CGT continuera à se battre jusqu'à l'abrogation de la réforme des retraites et portera ses propositions pour financer le retour de la retraite à 60 ans à taux plein.

Quant au budget 2026, sans la mobilisation du monde du travail, il aura des conséquences catastrophiques notamment pour les travailleurs et les travailleuses, pour nos services publics, pour les malades et pour l'avenir de notre pays.

Aucune réelle mesure de justice fiscale n'a été adoptée. Avec le soutien de l'extrême droite, une majorité à l'Assemblée Nationale a rejeté la taxation du patrimoine des milliardaires destinée à corriger la sous-imposition de leurs revenus par rapport au reste de la population (taxe Zucman) et les mesures visant à remettre en cause une partie des 211 milliards d'aides publiques dont bénéficient les entreprises chaque année sans condition ni contrepartie.

C'est aussi le gel des pensions de retraites jusqu'en 2030, ainsi que, à ce stade, de toutes les prestations sociales. Malgré un vote majoritairement contre de l'Assemblée Nationale, le Sénat souhaite rétablir les mesures. Quant au doublement initialement prévu des franchises médicales, qui pourraient atteindre 350 € par personne par an, l'augmentation des frais de complémentaire et l'explosion des dépassements d'honoraires, malgré un vote majoritairement contre de l'Assemblée nationale, le gouvernement menace d'un décret si le déficit de la Sécurité Sociale devait dépasser un hypothétique 20 milliards d'euros. Et là aussi, le Sénat peut très bien rétablir sans attendre ces mesures.

3 000 suppressions de postes de fonctionnaires sont programmées. C'est une honte alors que nos services publics, qui sont au service de la population, sont déjà exsangues. Le salaire des agent·es de la Fonction publique est gelé alors qu'il a déjà baissé depuis vingt ans de 23 % en euros constants. Les moyens de tous les services publics sont en baisse ainsi que les dotations aux associations... jusqu'aux Ehpad qui sont mis au pain sec !

Concernant l'ordre du jour de ce CSAL, le point 2 porte sur la rénovation de la méthode d'allocation et de la gestion des emplois à la DGFIP pour lequel nous n'avons pas de document à disposition.

Ce point a été présenté au CSA de réseau du 9 octobre.

Dans la fiche du CSAR, il est stipulé que « notamment les directions nationales comme notre disi feront également l'objet d'un réajustement dont les modalités seront définies ultérieurement. »

Qu'est ce que la direction générale va nous « concocter » ?

Il est déjà évident que la méthode qui s'appliquera en 2026 pour l'ensemble des DDFIP et DRFIP ne nous rassure pas. Cette nouvelle méthode de calcul des emplois est de la pure gestion de la pénurie. Les emplois vacants ne seront plus pris en compte donc les emplois théoriques n'apparaîtront plus .

La DG va s'en servir pour re-dispatcher les emplois, et ouvrir vers des transferts inter-directionnels. Et , à la prochaine réforme pourquoi ne pas imaginer une bascule vers les services préfectoraux ?

Ce projet structurant s'appuie sur un rapport de l'Inspection Générale des Finances (IGF) de 2023 dont la communication a été refusée aux organisations syndicales. Cela ne peut qu'entacher définitivement toute crédibilité et indépendance de l'IGF, dont les travaux sont régulièrement présentés comme support de réformes contestables et qui confirme donc n'être qu'au service des réformes libérales et destructrices du service public entreprises par la DGFIP.

Pour la CGT Finances Publiques, les agents ne doivent pas être considérés comme des pions que les directions locales font bouger au nom d'une procédure contestable.

Les autres points à l'ordre du jour portent sur la formation, l'attractivité, le recrutement.

Il est question d'attractivité dans la Fiche 1 du Groupe de Travail Formation du 23 octobre 2025 qui introduit une réforme du mode de recrutement des Cadres A et B informaticiens au sein de la DGFIP : dorénavant et sous couvert de simplification , les concours d'analystes et PSE cadre A externe, changent de dénomination et deviennent « Études et développement » au lieu d'inspecteurs analystes et « Systèmes et réseaux » au lieu de PSE. Ces deux concours deviendront des examens sur titres et travaux ouverts aux seuls informaticiens de formation. Outre le risque d'arbitraire et d'opacité des critères de sélection, nous condamnons cette mesure qui va priver le SI de la richesse des apports des collègues n'étant pas informaticiens et qui souhaitaient le devenir en apportant leurs connaissances métier dans la conception des outils futurs. Quant au concours de « contrôleur informaticien en qualité de programmeur » , l'oral mettra en avant la recherche de qualités de « savoir-être » , terme employé à deux reprises, qui paraît aller de soi aux rédacteurs de cette réforme mais qui nous semblent là aussi ouvrir à toutes les interprétations, y compris les plus arbitraires.

Doit-on également parler d'attractivité quand un général de l'armée intervient lors de la formation de nos cadres à Nevers ?

Lors d'un séminaire organisé pour les comptables publics nouvellement affectés, après la nouvelle RGP (responsabilité des gestionnaires publics) il était apparemment urgent de parler de la guerre !

Quelle guerre ?

Celle annoncée par un général de l'armée de terre lors d'une conférence initialement destinée à parler aux cadres de la DGFIP du « commandement ». Naïvement on aurait pu penser qu'un séminaire des cadres de la DGFIP n'est pas l'endroit idéal pour diffuser l'idéologie guerrière d'une période politique incertaine. Pourtant c'est ce qui a été fait et dit. Une demi-journée consacrée à nous alerter peut-être nous faire peur sur les mois à venir.

Sur le même thème, récemment, le chef d'État-major des armées a tenu des propos indécents, choquants et déplacés. La CGT tient à exprimer sa plus vive indignation !

Déclarer froidement que le peuple français doit « accepter de perdre ses enfants » si une guerre se déclarait constitue une provocation dangereuse qui relève d'un véritable chantage émotionnel.

La CGT dénonce cette tentative de choc psychologique visant à préparer l'opinion publique à la guerre et à justifier des budgets militaires pharaoniques. Qui devra payer le prix du sang et des sacrifices économiques évoqués ? Encore et toujours les mêmes, ceux qui travaillent ou qui ont travaillé ! Nous refusons de sacrifier les conquies du Conseil National de la Résistance pour financer une course aux armements qui nourrit l'industrie de la mort.

La CGT refuse catégoriquement l'idée d'une nouvelle « Union Sacrée ». Cette alliance de 1914, trahison historique des bâtisseurs de paix qui a conduit à un massacre sans précédent pour le seul profit des capteurs de dividendes.

Il ne peut y avoir de résignation face un hypothétique conflit en 2030, la réponse ne peut-être qu'une mobilisation immédiate pour la défense de nos droits sociaux et du modèle de société que nous prônons.

Le véritable danger qui menace le pays est la précarité sociale, le démantèlement de notre modèle social et la destruction du service public.